

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE EN COURS

Règlement Local de Publicité (R.L.P.)

Par arrêté n° 2020-09-551 en date du 9 septembre 2020, le Maire de Bagnols-sur-Cèze a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Règlement Local de Publicité.

A cet effet, Monsieur Jean-Louis BLANC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroule aux services techniques de la mairie, 53 avenue de l'Herminage en Z.A. de Berrât, depuis le **mardi 29 septembre 2020** et jusqu'au **mercredi 14 octobre 2020 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de règlement local de publicité pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé aux services techniques de la mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur par voie postale : Mairie de Bagnols-sur-Cèze - Commissaire Enquêteur R.L.P. - BP 46140 - 30205 BAGNOLS-SUR-CEZE Cedex et/ou électronique : enquete-publique-urba@bagnolsceze.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public aux services techniques de la mairie le **mardi 29 septembre 2020** de 9h00 à 11h00, le **vendredi 9 octobre 2020** de 13h30 à 16h30 et le **mercredi 14 octobre 2020** de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie et sur le site internet de la mairie à l'issue de l'enquête pendant un an.

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes immobilières



CABINET RD AVOCATS & ASSOCIÉS

(REINHARD - DELRAN & ASSOCIÉS)
AVOCATS ASSOCIÉS
16, rue des Greffes - 30 000 NIMES
Tél. : 04.66.36.08.46 - www.rdavocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

Commune de VAUVERT (Gard) - 22 impasse du Roc :
Une maison de lotissement 4 faces en R+1, avec terrasse et garage partiellement reconditionné, édifiée sur une parcelle cadastrée SECTION BK n° 224, d'une contenance cadastrale de 5 à 86 ca.

SUR LA MISE À PRIX DE 110 000 euros

OUTRES CHARGES

Audition finale - **LE JEUDI 09 NOVEMBRE 2020 à 9 h**

Devant le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES
Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice boulevard des Arènes
30 000 NIMES

Visite des lieux - **LE MARDI 17/11/2020 de 14h30 à 15h30**

par la SCP MOMBELLET - VILLEFRANQUE,
Huissiers de Justice Associés à NIMES (Gard) - Tél. 04 66 67 29 17

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €. Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES et au Cabinet de l'avocat poursuivant (COP également disponible sur les sites www.rdavocats.fr & www.encheresjudiciaires.com).

Ventes mobilières

SCP ROUGE BLONDEAU

Huissiers de Justice Associés
150 Rue Louis Lépigne 30000 Nimes
TEL. : 04.66.68.70.70
Mail : etudedudaud@gmail.com

VENTE AUX ENCHÈRES DE MOBILIER DE BUREAU

LE 09 Octobre 2020 à 09h

OU JOURS SUIVANTS S'IL Y A LIEU

LA VENTE SE DEROUILLERA A NIDA DEPPANNAGE

Chemin de Candelon route de Poux à Marguerites

DESIGNATION

- UN BUREAU D'ANGLE EN 3 ELEMENTS AVEC UN POSTE INFORMATIQUE DELL - UN BUREAU AVEC UN CASIER - 3 PARECLOUSES - UN ORDINATEUR COMPLET HP - UN MEUBLE AVEC CASIER - UNE TABLE - DEUX BUREAUX AVEC DEUX ORDINATEURS COMPLETS DELL - DEUX ORDINATEURS PORTABLES - 6 CHAISES - UN CASIER AVEC 4 CASES - UN MEUBLE AVEC 3 RANGEMENTS - DEUX BUREAUX AVEC 6 CHAISES - UN ORDINATEUR COMPLET HP AVEC 2 MEUBLES DE RANGEMENTS - QUATRE CHAISES - UN BUREAU AVEC ORDINATEUR COMPLET HP - UN BUREAU AVEC PC TABLETTE BANG AND OLUFSEN ET UN ORDINATEUR COMPLET HP - UNE TABLE DE REUNION AVEC 6 CHAISES - 2 FAUTEUILS DE BUREAU - UNE TABLETTE BAND AND OLUFSEN

LA VENTE SE FERA AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

- FRAIS EN SUS 14.35 TTC, PAIEMENT COMPACT-

S.C.P. Michel QUENIN - Françoise TOURRE

Pierre-Yves LOPEZ

Huissiers de Justice Associés
570 Cours de Dion Bouton, Im Delta, BP 21360
30016 NIMES CEDEX 1

SITE INTERNET : www.huissier-gard.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le Jeudi 08 Octobre 2020 A 15h

SAS LAVERIE MBK "WASH N DRY"

6 ROUTE DE NIMES

A 30820 CAVIERAC

Machines à laver SPEED QUEEN HORIZON 9 KGS. Laveuses essoreuses SPEED QUEEN 13 kgs et 18 kgs. Sècheur double SPEED QUEEN inox, Centrale de Paiement, Distributeur de produits lessive, Banquettes...

VISITE LE JOUR MEME DE 14H30 A 15H00

- VENTE AVEC FACILITE D'ABOLISSEMENT -

FRAIS DE VENTE EN SUS 14.40%

POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER A L'ETUDE

RESPECT DES MESURES SANITAIRES INDISPENSABLES

- Port du Masque obligatoire non fourni

- Distanciation physique à respecter

Tél. : 04.66.36.03.40 Fax : 04.66.21.80.98

Email : huissiersgard@orange.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

L'ACTUALITÉ / L'INFORMATION DE LA SEMAINE

COVID-19 : IMPACT SUR LES LOYERS ET LES FACTURES

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures ont été prises pour protéger les locataires de locaux professionnels et commerciaux qui en l'absence de revenus pouvaient rencontrer des difficultés de paiement des loyers et des charges, ainsi que des factures d'énergie.

QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Les mesures concernent les entreprises qui sont éligibles au premier volet du fonds de solidarité, c'est-à-dire aux personnes physiques et personnes morales de droit privé résidentes fiscales françaises exerçant une activité économique et remplissant certaines conditions tenant notamment au chiffre d'affaires, au montant de bénéfice imposable, à l'effectif salarié ou encore à la perte de chiffre d'affaires ou à la fermeture administrative...

QUELLES SONT LES MESURES EN MATIÈRE DE PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE ?

Les fournisseurs ne peuvent procéder à la suspension, à l'interruption ou à la réduction, y compris par résiliation de contrat, de la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau potable des entreprises locales susvisées pour non-paiement des factures. Il est également demandé aux fournisseurs d'accorder des délais de paiement pour les factures exigibles entre le 12 mars 2020 et la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire et non encore acquittées.

Il est interdit, en outre, aux fournisseurs d'électricité de procéder au cours de la même période à une réduction de la puissance distribuée aux personnes concernées !

Les mesures s'appliquent à compter du 26 mars 2020 jusqu'à la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

QUELLES SONT LES MESURES CONCERNANT LES LOYERS ET LES CHARGES DES LOCAUX PROFESSIONNELS ?

En présence d'un impayé locatif pendant la crise sanitaire, le bailleur ne peut appliquer à son locataire professionnel :

- des pénalités financières
- ou des intérêts de retard ;

- des dommages et intérêts,
- d'astreinte,
- d'exécution de clause résolutoire, de clause pénale ou de toute clause prévoyant une déchéance, ou d'activation des garanties ou cautions.

Ces mesures ne remettent pas en cause le paiement du loyer qui reste dû, mais ont simplement pour objectif de suspendre les conséquences du non-paiement.

Les dispositions s'appliquent aux loyers et charges locatives dont l'échéance de paiement intervient entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

L'état d'urgence sanitaire s'est achevé le 10 juillet 2020 inclus.

QUELLES SONT LES FORMALITÉS POUR BÉNÉFICIER DES MESURES ?

Le locataire devra fournir une déclaration sur l'honneur attestant du respect des conditions d'éligibilité au fonds de solidarité. Il présente en outre l'accusé-réception du dépôt de sa demande d'éligibilité au fonds de solidarité.

Lorsqu'elles ont déposé une déclaration de cessation de paiements ou sont en difficulté, les entreprises peuvent fournir une copie du dépôt de la déclaration de cessation de paiements ou du jugement d'ouverture d'une procédure collective.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces mesures, n'hésitez pas à consulter votre expert-comptable.

Philippe ADGE

Expert-comptable et commissaires aux comptes,
Vice-Président,
Ordre des Experts-comptables Montpellier



EN BREF

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures ont été prises pour protéger les locataires de locaux professionnels et commerciaux qui en l'absence de revenus pouvaient rencontrer des difficultés de paiement des loyers et des charges, ainsi que des factures d'énergie.



661 rue Louis Lépigne - BP 31175
34009 Montpellier Cedex 01
Tél. +33 (0)4 67 20 98 50
www.oec-montpellier.org

Création Modification



PHARMACIE DE SAINT-GENIES DE MALGOIRÈS
Société en nom collectif
Transformée en société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 2.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit les Gousats
Lotissement l'Avenir
30190 SAINT-GENIES-DE-MALGOIRÈS

489 530 295 RCS NIMES
AVIS DE PUBLICITE

Par délibération en date du 29/05/2020 constatée par acte authentique du 15/09/2020, l'associé unique a décidé de :

- transformer la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle,
- modifier la dénomination sociale de la Société.

Les mentions antérieurement publiées sont ainsi modifiées :

Forme : ancienne mention : société en nom collectif,

nouvelle mention : société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle.

Dénomination sociale : ancienne dénomination : PHARMACIE LES BOULEVARDS,

nouvelle dénomination : PHARMACIE DE SAINT-GENIES DE MALGOIRÈS.

Les mentions antérieures propres aux sociétés en nom collectif sont purement et simplement supprimées.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
RCS NIMES
Pour avis.



**Vous créez
ou faites évoluer
votre entreprise**

**Nous gérons
toutes vos formalités
et vos publications**

**Nous vous assurons
les meilleurs délais
de parution**

Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

**LA RAPIDITÉ
C'EST NOTRE QUOTIDIEN**

Annonces légales
Vie des sociétés
Ventes aux enchères

SERVICE
SPÉCIALISÉ
04 3000 2020

Assemblée générale



CENTRE DE GESTION AGRÉÉ DU LANGUEDOC ROUSSILLON (CGALR)

Association loi de 1901
661 rue Louis Lépigne - 34000 Montpellier
Siret : 30558605500035

CONVOCACTION

Les membres adhérents et associés du CGALR sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **lundi 19 octobre 2020 à 18h30**, au siège social, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports annuels du Président et du Trésorier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes et affectation du résultat
- Questions diverses

En raison de la situation sanitaire, nous vous proposons de participer en présentiel ou en visio-conférence selon des modalités de connexion qui vous seront communiquées dès votre inscription.

Pour des impératifs d'organisation, merci de vous inscrire au 04 67 20 98 80 ou sur l'EXTRANET du CGALR <https://www.cgalar.org> avant le 13 octobre.

*Le rapport annuel du Président et le projet de résolutions sont à votre disposition sur simple demande.

Le Président, Michel DEHORS



**CHAQUE JOUR,
VOS RUBRIQUES
D'ANNONCES LÉGALES
ET OFFICIELLES**

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par www.midilibre-marchespublics.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

www.midilibre-marchespublics.com

Partenaire de :



**Annonces légales
Vie des sociétés
Ventes aux enchères**

SERVICE SPÉCIALISÉ 04 3000 2020